



Luxembourg, le 6 septembre 2016

COURS DE LANGUES: DE NOUVELLES RESTRICTIONS?

Durant l'été, la DG HR a discrètement publié les nouvelles règles applicables à la formation selon la désormais sacro-sainte stratégie "Formation et Développement". Les cours devant reprendre sous peu, il serait bon que la DG HR informe le personnel sur les mesures désormais applicables à savoir:

- L'apprentissage des langues dans le cadre de l'article 45.2 du statut autrement dit la troisième langue nécessaire à la promotion reste une priorité donc rien ne change à ce niveau;
- Le multilinguisme n'est plus considéré comme une priorité : les cours de langues autres que le FR, DE et EN sont sauf justification de service considérés comme suivis par intérêt personnel, même s'ils peuvent être très utiles pour favoriser l'intégration dans le pays d'affectation;

Dans la pratique, cela signifie que les cours doivent être approuvés par le supérieur hiérarchique et que le temps qui y sera consacré ne sera plus porté au crédit des heures de travail. Autrement dit, l'étudiant devra prester 4 heures supplémentaires par semaine!

Dans ces conditions, il est prévisible que certains cours n'auront pas assez de participants et ils risquent donc de ne plus être organisés à Luxembourg. Les collègues auront-ils alors des missions à Bruxelles pour aller se former ? L'intérêt du service étant primordial à la Commission, il y a de grandes chances que la demande soit rejetée.

Les cours de langue sont un outil essentiel dans le développement personnel et la construction des réseaux professionnels au sein de la Commission. Manifestement, la nouvelle politique ne va plus dans ce sens mais alors pourra-t-on obtenir les résultats espérés par la vice-Présidente Mme Georgieva dans sa nouvelle politique "Talent Management" ?

On commence par les cours de langue mais ne nous leurrons pas: à plus ou moins long terme, il est très probable que d'autres formations disparaitront et viendront mettre un peu plus à mal le site de Luxembourg où l'offre est déjà très restreinte.

Isabelle Wolff

Jean-Marc Dehoy

Union Syndicale Fédérale Luxembourg

FFPE - U4U